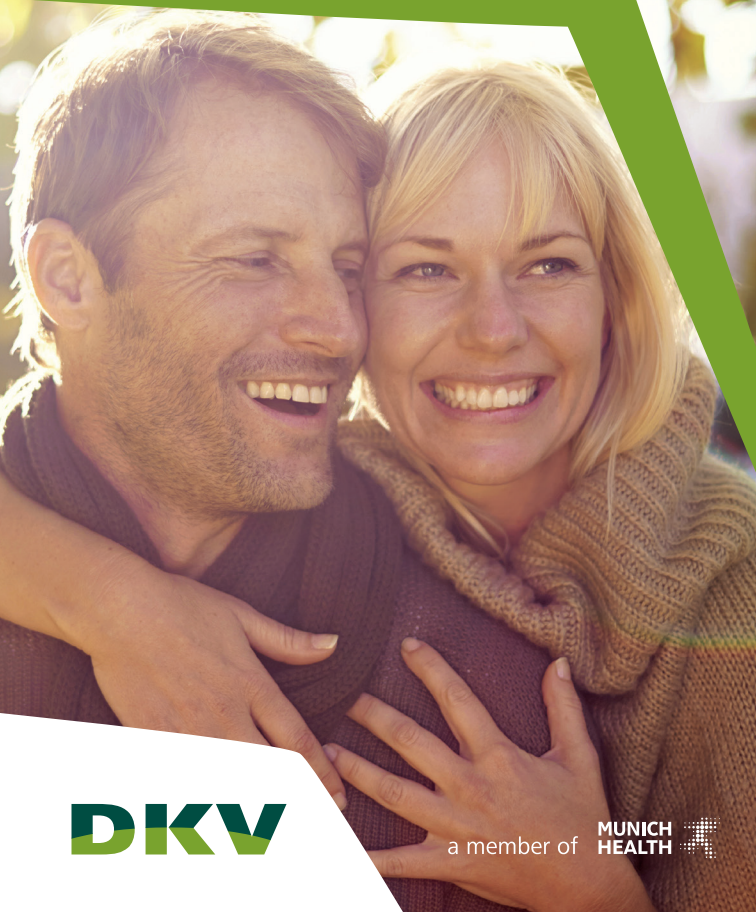




DKV PLAN HORIZON



DKV

a member of **MUNICH HEALTH** 

- 
- ▶ Vous souhaitez que votre prime hospitalisation DKV reste **abordable** à vie?
 - ▶ Vous souhaitez que votre **Medi-Card®** soit toujours disponible après la fin de votre assurance groupe DKV?
 - ▶ Vous souhaitez rester assuré chez DKV, le spécialiste en assurances 'maladie' privées?

La solution :

LE PLAN HORIZON

Pourquoi le plan Horizon ?

Vous bénéficiez en ce moment d'une assurance hospitalisation collective chez DKV ou chez un autre assureur ? Voilà un bel avantage extra-légal.

Mais que se passe-t-il si vous changiez de travail, si vous preniez votre retraite ou si vous déménagiez temporairement à l'étranger* ?

- ▲ Il va de soi que vous souhaitez **préserver votre assurance hospitalisation actuelle pour vous et votre famille** quand votre assurance groupe prend fin. Votre prime en assurance groupe est, en effet, nettement moins élevée que celle d'une assurance à titre individuel. A l'approche de votre retraite, cela devient important. A partir de la retraite vos revenus seront moindres et vous serez de plus en plus exposé à des problèmes médicaux.
- ▲ Le plan Horizon est une **police d'attente** que vous pouvez souscrire en complément de votre assurance hospitalisation collective. Ce plan vous donne, en tant qu'assuré, le droit de souscrire sans problème une **assurance hospitalisation individuelle** de DKV, à savoir le plan IS2000. Grâce à ce plan, vous 'gelez' votre âge d'entrée et évitez ainsi de devoir payer une prime élevée au moment où vous quittez votre assurance groupe et votre plan Horizon prend donc fin.
- ▲ Et ce n'est pas tout. Après avoir été assuré pendant deux ans dans le plan Horizon, vous pouvez également souscrire le plan IS2000 **sans nouvelles formalités médicales ni stages**. Par ailleurs, cette souscription vous donne le droit de bénéficier (à nouveau) des avantages de la **Medi-Card®**. Grâce à cette carte, DKV règle votre facture d'hospitalisation directement avec l'hôpital.

* Uniquement d'application pour les clients existants qui souhaitent transformer leur police hospitalisation individuelle DKV, suite à leur déménagement à l'étranger pour une période de plus de 3 mois.

Pensez à vos avantages !

- ▶ La prime de votre assurance hospitalisation de DKV reste abordable à vie.
- ▶ Vous pouvez directement disposer de votre Medi-Card® au moment du transfert vers le plan IS2000.
- ▶ Vous êtes assuré chez DKV, le spécialiste en assurances 'maladie' privées.

Et plus encore pour nos clients groupe

- ▶ Exemption de la taxe de 9,25% sur votre prime individuelle du plan Horizon.
- ▶ Exemption de la taxe de 9,25% sur votre prime hospitalisation individuelle du plan IS2000 lorsque vous quittez votre contrat groupe DKV. Vous avez 60 ans ou plus ? Vous bénéficiez alors d'une ristourne supplémentaire de 10%.





CATHERINE A OPTÉ POUR UN JOB D'INDÉPENDANT

"L'année passée, j'ai donné ma démission pour devenir indépendante. Je ne regrette pas ma décision. Cependant, j'ai dû abandonner mes avantages extra-légaux, y compris mon assurance hospitalisation de DKV via mon employeur. Heureusement, j'avais souscrit un plan Horizon, il y a dix ans. Ainsi, je bénéficie encore des avantages de mon assurance hospitalisation DKV et je paie nettement moins de primes."

Catherine, 38 ans

PIERRE NE PREND PAS DE RISQUES

"J'ai deux enfants. Toute ma famille est assurée chez DKV via mon employeur. Suite à des complications, ma fille a été hospitalisée plus longtemps que prévu. Grâce à l'assurance hospitalisation de DKV, nous n'avons rien dû payer. J'ai souscrit pour ma famille et moi-même un plan Horizon. Ainsi, nous avons la certitude de pouvoir bénéficier d'une assurance hospitalisation individuelle de DKV à un prix abordable, même si je change de travail."

Pierre, 32 ans



Intéressé ?

N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurances ou DKV via la ligne Horizon 02 304 17 17 entre 08h et 17h, via www.dkv.be ou via offre@dkv.be

LES MEILLEURS SOINS, POUR TOUTE LA VIE.

Votre intermédiaire d'assurances

DKV Belgium S.A. | Bd Bischoffsheim 1-8 | 1000 Bruxelles
Tel. +32 (0)2 287 64 11 | www.dkv.be | R.P.M. 0414858607
Entreprise agréée sous le n° 739

Aperçu général, seules les conditions générales, tarifaires d'assurance et les conditions particulières de la police sont d'application.

Ce document est un support commercial.

51201_FR_7_201505

DKV

a member of

**MUNICH
HEALTH** 